



Avoir droit a l'assistance judiciare?

Par **FRANCE83**, le **02/09/2010** à **01:32**

Bonjour,

J'ai un litige et il semblerait qu'aucun arrangement à l'amiable ne soit possible. J'ai une retraite de 660 €, ai-je droit à l'assistance juridique ?

Merci de votre réponse .

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **03:38**

660 euros de retraite? Vous êtes en dessous du plafond de l'ASPA, pourquoi ne l'avez-vous pas ?

Vous vivez avec une autre personne ?

Vous avez d'autres revenus ?

Par **FRANCE83**, le **02/09/2010** à **06:24**

Merci de m'avoir répondu. Non je ne vis avec personne. Ni autre revenu . J'ai exactement :668,30€ par mois de la Cram +132€ de l'ARCO PAR Trimestre. D'ailleurs jusqu'à maintenant , on me versait ces 132€, car était compris dedans une allocation d'enfant à charge. Bien que toujours au chômage , sans indemnité, car depuis qu'il a arrêté ses études, il n'a jamais trouvé du travail. De plus j'ai élevé mes 3 filles dont une handicapée. J'ai 3 filles de 46,45,44 ANS +mon fils (21ans) que j'ai adopté seule. Pour mon fils l' ARCO me retire cette "pension" de 132

e le trimestre prochain, car mon fils lassé de "pole-emploi" qui ne propose que des entretiens qui ne menent à rien , n'a pas été "pointé" ce dernier mois .

Par **mimi493**, le **02/09/2010 à 06:38**

Alors voyez du côté de l'ASPA

<http://vosdroits.service-public.fr/F16910.xhtml>

Vous êtes dans les revenus ayant droit à l'aide juridictionnelle à 100%

Par **FRANCE83**, le **02/09/2010 à 06:52**

Merci d'avoir répondu si vite, sachant que vous êtes des benevoles, je vous souhaite une bonne journée.